

Cécil Guitart

Centre régional de formation professionnelle de Grenoble

UN NOUVEAU BIBLIOTHÉCAIRE

LE BIBLIOTHÉCAIRE INGÉNIEUR

Profils

LES MUTATIONS professionnelles découlent presque toujours d'autres changements. Elles accompagnent les transformations socio-économiques et les options technologiques. Elles se manifestent par des adhésions et par des refus qui divisent parfois les professions : le refus de ceux qui veulent freiner l'évolution parce qu'ils l'associent à leur disparition, l'adhésion de ceux qui veulent accélérer le processus pour retrouver une légitimité sociale. Les bibliothécaires n'échappent pas à cette règle.

Regard sur le métier

Les périodes charnières de l'évolution des missions des bibliothécaires correspondent presque toutes à des périodes de changement, sinon de rupture. L'effervescence qui accompagne les mutations sociales a toujours donné une impulsion décisive à la transformation de cette profession, impulsion qui s'est le plus souvent concrétisée dans une réorganisation institutionnelle.

Du conservateur au prescripteur

En schématisant quelque peu, on peut considérer que le bibliothécaire conservateur, issu de la Révolution et absorbé tout entier par la conservation du patrimoine national, a été supplanté, après 1945 (création de la Direction des bibliothèques au sein du ministère de l'Éducation), par un bibliothécaire plus soucieux d'éducation populaire et de diffusion du livre. Après la création d'un ministère de la Culture en 1958 et l'émergence des idéologies culturelle et contre-culturelle des années 68, a prévalu le modèle du bibliothécaire agent culturel. C'est donc tout naturellement, même si c'est à son corps défendant, qu'a été créée, en 1975, au sein du ministère de la Culture, la Direction du livre et de la lecture.

Aujourd'hui, face à la révolution technologique de la société et dans le nouveau contexte créé par la décentralisation, le métier de bibliothécaire réclame de plus en plus de compétence et de professionnalisme. Il se trouve donc à un nouveau tournant, alors que la définition même de sa compétence professionnelle est remise en question. Une analyse sociologique de la profession de biblio-

thécaire¹ a mis en évidence un certain nombre de lignes-forces sur lesquelles il est important de s'arrêter.

Le développement de la profession, lié à l'essor des bibliothèques universitaires, puis des bibliothèques municipales, s'est accompagné non seulement d'une différenciation statutaire entre les fonctionnaires de l'État et ceux des collectivités territoriales, mais également d'un déclasserement de la profession par rapport aux professions de l'enseignement et de la recherche. Tandis que se perpétuait ce déclasserement, de nouvelles tendances se faisaient jour et contribuaient à son amplification : féminisation croissante de la profession, démocratisation, relative, du recrutement, resserrement des compétences entre les catégories A et B et sur-représentation des filières littéraires « dévaluées », au détriment des filières scientifiques.

Parallèlement, se renforçait le clivage entre deux perceptions différentes de la profession, la première privilégiant le document, met l'accent sur des pratiques « descriptives » (catalogage, indexation, recensement...); la seconde privilégiant le lecteur, repose sur des pratiques « prescriptives » (animation culturelle).

L'opposition entre ces deux conceptions, la conception dite « passive » qui se détermine par rapport aux collections et la conception « active » qui se situe par rapport à une demande réelle ou potentielle du public, a longtemps occulté une définition de la compétence professionnelle qui dépasse en réalité, et de beaucoup, cette contradiction.

Cette crise globale de la profession est aujourd'hui l'objet d'une prise de conscience ; c'est ainsi qu'on assiste à une redéfinition de la compétence, valorisant les pratiques de coopération et d'échange et s'appuyant à la fois sur les nouvelles technologies de communication et sur une meilleure connaissance des pratiques culturelles du public.

1. Bernadette SEIBEL, *Au nom du livre, analyse sociale d'une profession : les bibliothécaires*, 1987.

La bibliothèque sous-encadrée

La situation des métiers de la médiation culturelle et de l'information peut être examinée sous deux angles : celui du sous-encadrement endémique des bibliothèques d'une part (aussi bien sur le plan scientifique que sur le plan technique), celui des possibilités de création d'emplois offertes pour les années à venir, grâce à la décentralisation.

Pour estimer le nombre de professionnels (catégories A et B confondues) nécessaires à la mise à niveau des bibliothèques du secteur culturel, on peut appliquer le ratio de un professionnel pour 5 000 habitants (ratio proche des normes indicatives de la Direction du livre et de la lecture). Dans cette hypothèse, la couverture serait actuellement assurée à 35 % et le passif en emplois de bibliothécaires professionnels serait de l'ordre de 7 000. Étale sur 10 ans, un plan de rattrapage conduirait théoriquement à la création de 700 emplois par an.

Ce constat explique et justifie le recours aux dispositions « conservatoires » adoptées par la Direction du livre et le ministère de l'Intérieur dans le cadre des lois de décentralisation. Ce dispositif repose sur « le concours particulier » de la dotation générale de décentralisation (DGD), qui a pour objet d'inciter fortement les villes et les syndicats de communes à construire ou à rénover entre 30 000 et 50 000 m² de plancher de bibliothèques par an (le montant de la dotation est de plus de 120 millions de francs).

Dans ces conditions, et si l'on considère que l'on compte un agent actuellement pour 100 m² d'équipement existant, le taux d'accroissement prévisible du personnel accompagnant les constructions et les extensions est de l'ordre de 500 par an (soit encore près de 250 professionnels). Ce chiffre constituera (constituerait) un rattrapage significatif et pourrait créer une dynamique, surtout si on y ajoute les nouveaux postes à profil territorial qui se créent pour faire fonctionner les agences de coopération ou les offices du livre.

Le bibliothécaire mal recruté

Cet optimisme doit être malgré tout tempéré en raison d'un certain nombre de contraintes qui rendent le recrutement difficile ; s'y ajoute également une inconnue, les dis-

positions techniques qui seront prises dans le cadre de la nouvelle fonction publique territoriale. Il existe, en effet, des handicaps au recrutement des bibliothécaires. D'abord le verrouillage réglementaire, qui interdit à toute bibliothèque municipale classée et à toute bibliothèque centrale de prêt de compléter l'encadrement défilant de l'Etat par un encadrement de substitution territorial. A cet égard, l'esprit d'ouverture et de tolérance qui a pu être affiché se heurte, en l'absence de statut territorial équivalent, à des réflexes de préservation parfois justifiés. De plus, le recrutement des bibliothécaires s'est heurté jusqu'ici à un processus de formation défilant, qui devrait trouver rapidement une solution.

En ce qui concerne le statut de la nouvelle fonction publique territoriale, le gouvernement a décidé, sans pour autant abroger les lois de janvier 1984, d'en modifier le contenu en profondeur, notamment en substituant à l'organisation « en corps », calquée sur la fonction publique de l'Etat, un système de « cadre d'emploi ». Ce nouveau système permet de regrouper un ensemble de fonctionnaires en les soumettant à un même statut particulier, ce qui leur permet d'occuper un ensemble d'emplois. Ce dispositif donne aux élus une grande souplesse de gestion et de décision. Il permet de prendre une décision relative à un fonctionnaire, sans avoir à tenir compte de la situation de tous les fonctionnaires du même grade².

Vers un nouveau métier

Claude Mollard, à travers son projet d'agence d'ingénierie culturelle³, pose les prémices de ce que seront les futurs médiateurs et décideurs culturels ou gestionnaires de l'information ; ce seront des ingénieurs. « J'appelle ingénierie culturelle la capacité d'apporter

des solutions optimales, en terme de qualité, de coûts et de délais, aux demandes exprimées par les partenaires de la vie culturelle pour la définition d'objectifs, la mise en œuvre de programmes, la mobilisation de financements et la réalisation technique de projets. »

Cette définition s'applique désormais à tout bibliothécaire, qu'il travaille dans le secteur de la lecture publique ou dans celui des bibliothèques de recherche. Elle se situe dans un nouveau contexte, créé à la fois par la décentralisation et par la poussée de nouvelles technologies ; un contexte dans lequel il convient de s'attaquer à l'une des racines les plus profondes du mal culturel français, le manque de professionnalisme. Sa mise en œuvre implique une action globale, intégrant les multiples composantes qui infléchissent le contexte et le contenu du métier.

La décentralisation

Les bibliothèques ont, en effet, été transférées aux communes et aux départements dans des conditions prometteuses pour l'avenir, mais aussi avec des contreparties comportant certains risques. La relative⁴ disparition de l'incitation financière de l'Etat devra être compensée par un renforcement de la compétence des professionnels devenus alors capables de négocier réellement leur savoir-faire technique avec le pouvoir politique. C'est le meilleur moyen de renforcer les avantages de la décentralisation tout en en atténuant les risques.

Le travail à plusieurs

Dans ce contexte résolument moderne, le développement d'un projet requiert un engagement important de l'individu, qui doit être capable de mettre en œuvre son action en réseau, travaillant à plusieurs, et non en pyramide, de façon individuelle et hiérarchisée. Désormais, l'action s'alimente da-

2. Cette souplesse inquiète les fonctionnaires territoriaux qui, dans le contexte actuel, souhaitent voir affirmer trois grands principes : celui de la spécificité de la fonction publique territoriale (de manière à tenir compte des réalités locales), celui de son unicité (afin de créer une osmose des personnels entre les régions, les départements et les communes, et faciliter la mobilité) et, enfin, le principe d'attractivité (pour attirer de bons professionnels).

3. Claude MOLLARD, *Profession : ingénieur culturel*, la Différence 1987.

4. « Relative », car le concours particulier de la DGD constitue, d'une certaine manière, un prolongement de la politique d'incitation de l'Etat. Reste le rôle des régions, mal défini sur le plan culturel. S'agissant des bibliothèques, les actions déjà menées avec l'Etat dans un domaine comme la coopération ou la formation prouvent que l'absence de texte, en libérant l'initiative ou l'imagination, peut être considérée comme un atout.

vantage dans l'émulation individuelle que dans la discipline hiérarchisée, ce qui impose au bibliothécaire de recourir à des formes d'action contractuelles reliant entre eux les divers partenaires. Le bibliothécaire devra donc se situer dans le réseau ; il l'anamera, le valorisera, sans se substituer à lui, faute de quoi il disparaîtra. C'est donc, à tous égards, plus qu'un enjeu pour la profession, c'est une question de survie.

Pour atteindre les objectifs qui leur sont désormais fixés, les professionnels doivent faire preuve d'un nouvel état d'esprit : meilleure observation des comportements culturels, plus grande capacité d'évaluation, meilleure définition des priorités, aptitude à se situer à côté des partenaires, et spécialement du partenaire politique. Bref, il faut de nouveaux comportements, de nouvelles sensibilités, de l'imagination, une part de risque, de l'initiative, toutes qualités pouvant se résumer en une aptitude à conduire et à diriger un projet culturel.

L'inter-profession

Si elle veut gagner une nouvelle légitimité, la profession doit donc faire l'objet d'adaptations importantes. Les lacunes à combler consistent avant tout à mettre les professionnels en situation de recherche sur leur action. A cette fin, l'accent devra être mis sur :

- le décroisement, l'interdisciplinarité et l'interprofessionnalité. Il apparaît, de manière trop évidente, que chaque profession du livre ignore superbement les autres. Pour combler cette lacune, il suffirait de donner à chaque professionnel un savoir minimum commun, sans pour autant que soient remises en cause les spécificités de chaque enseignement⁵ ;

Dans un contexte économique qui va vers un resserrement des moyens, il est impératif de donner au culturel sa dimension économique.

- une plus grande ouverture à la création qui pourrait se concrétiser par l'organisation soutenue de rencontres avec les écrivains et des relations plus contractuelles entre les bibliothèques et le Centre national des lettres. A cet égard, le rapport Pingaud-Barreau fourmille de propositions⁶ ;

- une meilleure connaissance du public, y compris celui qui ne se reconnaît pas dans les équipements qui lui sont proposés. Naturellement les travaux de plus en plus nombreux en sociologie de la lecture apportent d'excellentes réponses ;

- un intérêt plus grand en direction des nouveaux médias et un plus grand volontarisme dans l'introduction des nouvelles technologies au service de notre activité professionnelle.

Il faudrait être capable de dépasser les clivages qui paralysent aujourd'hui les métiers de la documentation : entre le bibliothécaire conservateur, le bibliothécaire descripteur, le bibliothécaire prescripteur et le documentaliste, les différences devraient s'estomper, ce qui justifie une formation dans laquelle les éléments de différenciation devront être introduits le plus tard possible.

La gestion

Dans un contexte économique qui évolue vers un resserrement des moyens, il est impératif de donner au culturel sa dimension économique ; en d'autres termes, il faut

pouvoir innover ou faire autre chose avec les mêmes moyens, être capable de redéployer les ressources vers d'autres objectifs et d'évaluer à tout moment son action pour justifier les réorientations et les choix nécessaires. Dans le contexte de la décentralisation, il faut des professionnels capables de planifier leur action dans l'espace et dans le temps, capables de proposer techniquement des plans de développement.

La mobilité

Dans la perspective du futur marché culturel européen, il est devenu nécessaire de se préparer professionnellement à plus de mobilité, aussi bien sur le plan technique que sur le plan géographique. A quelques années du « Marché unique européen », il est temps d'envisager des carrières débordant largement le cadre hexagonal.

Ces compétences multiples, ces champs d'activité variés dressent le profil d'un gestionnaire, d'un directeur, mais aussi d'un ingénieur capable de s'appuyer sur des techniques et des disciplines qu'il devra de mieux en mieux maîtriser. Cela va de soi, cette nouvelle approche du métier doit s'accompagner d'un dispositif renouvelé et ambitieux de formation. Les différences entre les divers métiers du livre et de la documentation y trouveront des rapprochements. Le nouveau métier qui se dessine ne se définit pas par opposition aux conceptions précédentes, ni par exclusive par rapport aux professions-sœurs. Il devra être l'aboutissement d'une démarche qui vise à réunifier la profession tout en la revalorisant, à réconcilier la profession avec elle-même.

5. Colloque de Marcevois, *La formation aux métiers du livre : un enjeu pour l'interprofession*, Marcevois, 1986, Lyon 1987.

6. Bernard PINGAUD et Jean-Claude BARREAU, *Pour une politique nouvelle du livre et de la lecture : rapport au Ministre de la culture*, Dalloz, 1982.